



Audition du C.N.P.C. par m le député Y Chenevard / 22septembre 2022.

En introduction, il s'agit de cerner le sujet de la reconnaissance du bénévolat de sécurité civile en ne visant que les associations agréées de sécurité civile (AASC), eules à mettre en œuvre plusieurs des 4 agréments de soutien général aux populations .

Pour la rédaction d'une PPL, 4 thèmes me paraissent devoir être traités :

1. Premier thème : le soutien à la **personne même du bénévole** :

- Après avoir obtenu dans la loi Matras la reconnaissance, en cas de décès, de pupille de la République pour les enfants, il s'agit aussi de traiter les cas d'**invalidité** ou de blessures graves ;
- Les **relations avec l'employeur** sont le nœud du déblocage des possibilités de recrutement renforcées et de formation, cet été la Première Ministre a lancé un appel pour que les employeurs libèrent les sapeurs-pompiers, dorénavant, il faudrait penser également à associer les bénévoles à ce type de mesure.

Certes, en théorie , des **conventions** sont d'ores et déjà possibles entre l'employeur et le bénévole , mais elles sont rarement mises en œuvre : il convient de pouvoir identifier des mesures **d'incitation fortes**, il sera nécessaire certainement de mener une **campagne** nationale d'information et d'incitation , relayée par les grandes organisations patronales et professionnelles , libérer ainsi plus de bénévoles est un des moyens de dégager le **potentiel humain** si recherché ces dernières années

- Il faut renforcer la reconnaissance **après** les interventions majeures: les associations n'ont pas été les mieux servies dans les attributions de médailles après les grands événements de 2022.... cela est à corriger, mais au-delà, il faut inciter les préfets et élus locaux à utiliser **tous les autres signaux** qui sont à leur disposition : les titres de reconnaissance, lettres de félicitations, cérémonies conviviales de remerciements des acteurs mobilisés, en associant la presse locale ...
- La reconnaissance de la **disponibilité** constante de chaque bénévole doit être renforcée. Alors que l'on sait que les associations ont le moyen d'assurer la traçabilité précise de l'engagement de chacun, à la fois par homme et par opération, elles sont capables donc de pouvoir attester de la disponibilité régulière d'un bénévole : on peut espérer qu'au bout de plusieurs années, ou décennies de service, une reconnaissance leur soit attribuée :

- cela peut être des lettres d'appui à des lettres de candidatures et CV quand le bénévole candidate sur une poste ;
  - ou des points qui pourrait être attribués pour des promotions de grade quand il est au sein de l'Etat , d'un service public ou d'une collectivité locale ;
  - voire même des **bonifications d'annuité supplémentaire** pour la retraite : des mois ou trimestres pour 10 ans de service, ou pour une action périlleuse particulière ....
  - et pourquoi pas le soutien public à système de mutuelle ou d'assurance bénéficiant aux bénévoles , comme pour les SPV ...
- Enfin, une attention particulière devra être apportée aux mesures contenues dans le projet de loi des ministres Schiappa et Dussopt concernant la valorisation des acquis de l'expérience, **la VAE** au profit des bénévoles (3 grandes catégories de bénévoles ont été associées aux travaux , il ne s'agit pas que la sécurité civile ne soit pas mentionnée) ;  
 Cette piste a été explorée par le CNPC qui vient de créer un **diplôme universitaire** , DU, prenant en compte la VAE et dont la première promotion est en cours de formation.

## 2. Le soutien aux associations agréées :

Il s'agit de conforter le modèle de sécurité civile à la française et en premier lieu de conforter le modèle de financement qui avait été confirmé dans la loi de 2004 et tout récemment par une circulaire du ministère de l'Intérieur.

- Force est de constater que les DPS et les formations font l'objet de plus en plus d'interventions concurrentielles, le monopole est battu en brèche : il est important qu'en compensation soient identifiés d'autres modes de contribution financière.  
 De plus en plus d'interventions ont lieu en dehors même de l'accompagnement du secours , il pourrait être envisagé des conventions pré-négociées ,avec un tarif attractif pour soutenir les associations, dans les cas d'interventions comme pour les vaccinations, les soutiens aux EHPAD, la lutte contre le COVID ou certains types de grands rassemblements....
- Par ailleurs, au plan technique, pour s'assurer de conserver un engagement très qualitatif de ces associations, il convient de renforcer les critères d'attribution des agréments de sécurité civile au plan local, afin d'éviter une dissémination du tissu associatif brouillant la visibilité locale, et des reconnaissances peu étayées ...
- Il faut mieux identifier, connaître et reconnaître ces associations agréées en particulier au plan local : une directive nationale pourrait formaliser un mode d'intégration au dispositif départementaux, assurer une présence dans les PC et PCO, pourquoi pas un exercice annuel obligatoire car il y a une nécessité de renforcer une connaissance mutuelle commune au plan local, avant toute crise.

### 3. Le soutien au concept de bénévolat à la française :

Il s'agit de défendre notre modèle de sécurité civile avec ses 3 familles d'intervenants , sans le dévoyer , et dans une complémentarité non conflictuelle avec le volontariat des sapeurs-pompiers.

- Une **campagne nationale** d'information, un certain nombre d'émissions de télé grand public , différentes opérations de communication sont indispensables pour susciter le bénévolat et renforcer le **concept de citoyens engagés**, si un sursaut n'intervient pas prochainement, comment envisager de recruter massivement en vue des JO, de former et d'équiper les dizaines de milliers de secouristes attendus... Toutes ces initiatives étaient déjà mentionnées dans les rapports de l'IGA qui s'échelonnent depuis 2205.
- Par ailleurs, l'accompagnement financier à la création de **cartes professionnelles** par association, attestant bien de la qualité du bénévole engagé, doit être envisagée rapidement : soyons assurés que les mesures de sécurité importantes qui entoureront les Jeux olympiques nécessiteront de pouvoir contrôler précisément l'identité et la qualité de ceux qui rentreront sur certaines zones...
- Au plan communal, et tout particulièrement dans les communes à risque, il faut encourager la rédaction de tous les **plans communaux de sauvegarde** qui restent à réaliser et bien y prévoir le rôle des bénévoles et des associations ; celles-ci peuvent d'ailleurs en amont contribuer aussi à accompagner le maire dans une démarche de rédaction d'un plan et dans l'identification de citoyens engagés qui pourraient constituer un embryon de réserve communale. A ce titre, le CNPC vient de rédiger un **guide méthodologique** à destination des maires, labélisé par l'AMF, leur présentant les ressources associatives mobilisables et les guidant dans la préparation de PCS , ce guide est présenté ces jours-ci au congrès de la FNSPF et au salon Preventica .

### 4. Pour soutenir le bénévolat : il faut **renforcer l'animation** , aussi bien nationale que départementale de ces associations pour leur permettre une **mobilisation plus efficace** :

- Organiser, en amont, une meilleure **intégration** de ces associations et de leurs ressources dans la **planification** nationale comme départementale, dans des politiques d'exercice et de préparation ...
- Organiser des visites locales permettant la connaissance réciproque, à froid , des capacités des uns et des autres , en recherchant à développer les complémentarités entre les différents services ;

- Prévoir une **réunion annuelle** autour du directeur de cabinet, ou du préfet selon la taille de département, pour qu'avec le SIDPC, soient bien identifiées et prises en compte, les ressources disponibles susceptibles d'être mobilisées ;
- Redynamiser et actualiser **le Conseil départemental** de protection civile en veillant à mieux intégrer le monde associatif ;
- Enfin, en cas de crise majeure et dans la durée, prévoir au sein du Cogic une cellule pour les associations agréées ...